



Club vosgien Obernai

Séjour à Saint-Dié-des-Vosges

24 au 27 septembre 2026

Chères et chers Amis du Club vosgien,

Nous avons le plaisir de vous inviter à partager le séjour que nous organisons du 24 au 27 septembre 2026 près de Saint-Dié-des-Vosges pour 4 jours et 3 nuitées de randonnées, de découverte et de convivialité.

Ce séjour nous donnera l'occasion d'arpenter les chemins et sentiers balisés par les clubs vosgiens locaux (Saint-Dié et Raon-l'Étape) dans une partie de notre massif que nous fréquentons moins et pourtant à guère plus d'une heure de chez nous. Les itinéraires sont globalement d'une bonne accessibilité et les dénivelés raisonnables. Parmi les sites remarquables, nous trouvons le camp celtique de la Bure, les roches Saint-Martin et la chaise du roi. Tout cela sur le territoire des 3 fameuses abbayes d'Étival-Clairefontaine, de Moyenmoutier et de Senones, riche en histoire et en hauts faits de guerre.

Les randonnées seront préparées et encadrées par Maryvonne Grossmann, Jean-Philippe Marlange, Albert Reiss et Luc Viehé dans l'esprit « Club Vosgien » et déclinées en petits pas (aux alentours de 12 kilomètres et 300 à 400 mètres de dénivelé positif) ou en grands pas (15 kilomètres et aux alentours de 500 mètres de dénivelé). Le programme précis sera élaboré prochainement et sera transmis aux participants.

Si la météo devait s'annoncer trop mauvaise (alerte orange ou plus), des visites seront organisées.

L'hébergement se fera au village Cap France de la Bolle, en périphérie de Saint-Dié-des-Vosges. L'accueil y est fort sympathique, l'hébergement simple mais confortable et la cuisine de couleur locale. Un espace bar permettra de partager des apéritifs, cafés et de participer à des animations en soirée. Nous vous concoctons d'ores et déjà un programme attractif.

Le montant du séjour est fixé à 335,- € par personne en chambre double et à 385 € en chambre individuelle, **hébergement, repas, boissons aux repas, assurance, taxe de séjour et frais de reconnaissance compris.** Bref, c'est vraiment du « *all inclusive* ». Seuls resteront à la charge des participants des boissons hors repas et les déplacements. Bien entendu, un co-voiturage sera organisé.

Pour toute question ou renseignement, merci de contacter Luc Viehé par courriel :

luc.viehe@orange.fr



BULLETIN D'INSCRIPTION à renvoyer pour le 20 février 2026

Séjour randonnée à la Bolle – Saint-Dié du jeudi 24 au dimanche 27 septembre 2026

Compléter ce bulletin, **joindre impérativement les 2 chèques** et les envoyer avant le 20 février 2026 à :

Jean-Philippe MARLANGE – 20, rue Charles Spindler – 67530 BOERSCH

Afin d'aller au plus simple et d'éviter des courriers multiples, nous vous demandons de joindre impérativement 2 chèques dès l'inscription.

- Un premier chèque de 100 € par personne qui sera débité entre le 15 et le 20 mars 2026
- Un deuxième chèque pour le solde, soit 235 € par personne en chambre double ou de 285 € par personne en chambre individuelle. Il sera débité entre le 15 et le 20 août 2026

Ces montants comprennent la totalité des dépenses depuis le dîner du 1^{er} jour au déjeuner du 4^{ème} jour, dont 3 déjeuners sous forme de pique-niques. Seules resteront à la charge des participants les dépenses personnelles, les boissons hors repas et les déplacements.

Nombre de participants : _____

Participant 1

Nom : _____ Prénom : _____ tel : _____

Partage la chambre avec : (Participant 2)

Nom : _____ Prénom : _____ tel : _____

Personne à prévenir en cas de problème: Nom, Prénom, coordonnées téléphoniques :

-

Problème à signaler (allergies ou autre) :

Fait à : _____ le _____

Signature des participants

Notes importantes :



Paiement : Le paiement par chèque est demandé en raison de l'absence de la trésorière en février-mars et au courant du mois d'août, celle-ci n'étant pas en mesure de confirmer la réception des virements durant cette période.



Montants retenus pour les annulations pour convenances personnelles, c'est-à-dire sans justification prévue au contrat :

- 40 % pour un désistement entre 89 et 29 jours avant le séjour
- 70 % pour une annulation entre 28 et 8 jours avant le séjour
- 100 % pour une annulation moins de 8 jours avant le séjour



L'assurance, incluse dans le prix du séjour, comprend, entre autres :

- Le remboursement du séjour en cas d'annulation pour maladie ou événement familial grave sur justificatifs
- Le remboursement du séjour en cas d'inaccessibilité du lieu dudit séjour
- Les frais de rapatriement et un accompagnement en cas de maladie ou décès
- Le transport sanitaire en cas de maladie ou accident
- Le remboursement du matériel de sport en cas de vol ou de bris
- Mise à disposition d'un véhicule en cas de vol ou d'accident
- Mise à disposition d'un chauffeur en cas d'impossibilité de rapatrier son véhicule



Sur demande à luc.viehe@orange.fr nous vous enverrons le document des garanties complet à partir du 1^{er} mars 2026.

Le nombre de places étant limité, les inscriptions seront prises en compte dans leur strict ordre d'arrivée à l'adresse de Jean-Philippe Marlange. Une confirmation vous sera transmise au début du mois de mars.